



## Passage à l'examen du code de la route

Par **lakrisette**, le **27/11/2009** à **13:22**

Bonjour,

J'essaye de passé mon examen du code de la route mais l'inspectrice de l'école ne veut pas m'inscrire parceque je fait 8 fautes je voulais savoir si elle avait le droit de le faire parceque je connais des personnes qui faisait 15 fautes et qui l'on passé quand même;

Merci pour vos réponses . C

Par **Tisuisse**, le **27/11/2009** à **20:04**

Bonjour,

Il y va, et de la réputation de l'auto-école (il n'est pas bon, pour elle, d'avoir un taux d'échec élevé) ni pour vous car si vous ratez ensuite cette épreuve, vous allez devoir repayer le passage. La direction de l'ato-école n'a qu'un nombre de place limitée pour présenter des candidats, donc, l'auto-école y envoie ceux qui sont les plus aptes à obtenir un succès (stress mis à part).

Par **lakrisette**, le **27/11/2009** à **20:43**

Merci pour votre réponse ;

en fait elle m'en à parler aussi mais comme je lui ai dit dans sa salle il n'y a que des jeunes de 15ans qui crient qui dit les réponses (bonnes ou mauvaises) a voix haute c'est le grand zouk. Plus il y a du monde dans la salle qui chahutent et plus je fait de fautes cela me déconcentre

quand il y a personne je fait 4, 5 ou 6 fautes donc je sais très bien que le jour de l'examen tout sera calme et j'arriverais à le passé;

Il 'y a donc aucune loi qui l'oblige à m'inscrire au code ?

Je lui déjà payé deux mois supplémentaire sa fait déjà 450e je ne peux pas continuer plus c'est du vol.